



Déclarations d'impôt À tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des retraité.e.s) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

YVERDON

Mardi 10 et 24 février 2026	08h30-11h30 et 13h30-16h30
Mardi 10 et 24 mars 2026	08h30-11h30 et 13h30-16h30
Mardi 14, 21 et 28 avril 2026	08h30-11h30 et 13h30-16h30
Mardi 12 et 26 mai 2026	08h30-11h30 et 13h30-16h30
Mardi 9, 23 et 30 juin 2026	08h30-11h30 et 13h30-16h30

Les Alizés – Ruelle Vautier 5

Sur rendez-vous au : 077 529 95 55

Uniquement : lundi de 13h30 à 18h00 et mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00

STE-CROIX

Lundi 9 mars 2026	09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Lundi 20 avril 2026	09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Salle Paroisse catholique - chemin de Mon-Repos 3

Sur rendez-vous : au 078 783 13 01

Une nouvelle grille tarifaire s'applique pour les déclarations établies par l'AVIVO cette année. Une augmentation du tarif est à prévoir pour les contribuables disposant de fortune imposable ou de revenus confortables. **Grille tarifaire sur www.avivo-vaud.ch.**

Documents à apporter

- « **Formulaire de transmission 2025** » - enveloppe reçue des impôts en début d'année
- Dernière « **Taxation définitive** »
- Acomptes impôts pour 2026**
- Clé USB verte de l'AVIVO** (si vous en avez une)
- Pour les membres AVIVO : votre carte de membre**

TOUS LES JUSTIFICATIFS DOIVENT CONCERNER L'ANNEE 2025

- Attestations fiscales de rentes AVS, AI, 2^{ème} pilier, 3^{ème} pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- Certificat(s) de salaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- Attestation des PC Familles ou de Rente-pont
- Décisions de Prestations complémentaires AVS, AI
- Décisions complètes d'octroi rétroactif de Rente AI (pour les nouvelles rentes)

- Attestation de l'assurance maladie (frais médicaux et primes pour la base et/ou compl.)
- Primes d'assurances maladie de base et/ou complémentaires
- Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et/ou frais liés à un handicap
- Factures d'acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- Cotisations pour un 3^{ème} pilier A

- Pensions alimentaires versées et/ou encaissées
- Convention de séparation et/ou divorce
- Factures des frais de garde

- Attestations au 31 décembre de tous les comptes bancaires/PostFinance (en Suisse et à l'étranger)
- Relevé fiscal des titres et/ou justificatifs des placements
- Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et solde au 31 décembre
- Bail/Baux à loyer et/ou Notification de hausse/baisse de loyer
- Attestations des dons versés
- Si personne à charge : justificatifs des versements et attestation d'indigence

Pour les propriétaires

- Dernière « **Taxation définitive** »
- Acte d'achat/vente
- Dettes hypothécaires au 31 décembre
- Factures d'assurances et impôts foncier
- Factures de rénovation